



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 35438

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur la décision du Gouvernement d'étendre aux orphelins des victimes de la barbarie nazie l'indemnisation dont bénéficient, au titre du décret du 13 juillet 2000, les orphelins dont les parents ont été victimes des persécutions antisémites. Face à l'impatience légitime des personnes concernées, il lui demande de préciser l'état d'avancement de ce décret et le périmètre d'éligibilité retenu pour cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35438

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1733

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)